

# « Comment France Télévisions me broyait »

L'économie du groupe repose massivement sur l'emploi de CDD dans tous les métiers. Cette armée de précaires sera la première à subir la réforme de l'audiovisuel public.

**Hugo Boursier**

**A**u 27, rue Louis-Blanc, dans le X<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la longue façade vitrée du conseil des prud'hommes s'affaisse légèrement vers l'arrière, comme si elle glissait sur le soleil rasant de cette matinée de novembre. Chaque année, à l'image du lieu en déséquilibre, des dizaines de salariés de France Télévisions s'y rendent à reculons, contraints de porter plainte contre leur employeur pour obtenir un CDI. L'entreprise publique, qui caracole en tête de l'audimat avec plus de 28 % des parts de marché en 2017, détient aussi un record moins glorieux, celui du nombre de condamnations judiciaires pour recours abusif aux CDD.

Ces premiers rendez-vous aux tribunaux remonteraient au temps de l'ORTF, il y a presque cinquante ans. Les CDI, alors en majorité, ont peu à peu laissé place aux CDD, souvent pour « pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (1) », ce qui est illégal. Un rapport de 2016 réalisé par la Cour des comptes (2) cite une maquilleuse en contrat précaire depuis décembre 1975, ou encore une scrite du JT de France 3 « titulaire de 650 CDD sur une période de douze ans ». Des exemples loin d'être des cas isolés. Entre 2010 et 2015, toujours selon ce document, 207 salariés en CDD ont obtenu un CDI grâce aux prud'hommes, tandis qu'en 2015 299 demandes de requalification étaient toujours en cours.

« C'est un contentieux absolument énorme, explique M<sup>e</sup> Ktorza, une des avocates historiques de ces dossiers. Depuis vingt ans, pas une semaine ne passe sans une audience aux prud'hommes », résume-t-elle. La situation coûte cher à l'entreprise. Rien qu'en 2014, pas moins de 9 millions d'euros ont été dépensés par le groupe – financé à

90 % grâce à la redevance publique – dans le seul cadre des requalifications en CDI. Selon un rapport de 2017 (3), le coût total des condamnations conclues entre 2013 et 2015 s'élèverait à 20,6 millions d'euros. Avec des procédures judiciaires lancées de manière récurrente à partir des années 2000, on peut imaginer le nombre de zéros alignés par le service des ressources humaines. Par ailleurs, la Cour des comptes pointait la surreprésentation de cadres, qui représentent 79 % des personnels techniques et administratifs, contre 17 et 18 % dans le reste de la population. Certains bénéficient de rémunérations très importantes : 547 salariés sur 10 000 émargent à plus de 96 000 euros brut par an, dont 191 gagnent pas moins de 120 000 euros. À France Télévisions, il y a les gros salaires et les petits. Quand une réforme se dessine, avec toujours des économies à faire, ce sont les seconds qui trinquent.

Le « dévoilement du recours aux CDD », « tendance lourde et durable » selon les mots de l'Inspection du travail, oblige les salariés précaires à n'envisager un CDI que par le biais des prud'hommes. Voire du pénal. C'est ainsi qu'en mars 2018, pour la première fois dans l'histoire de France Télévisions, une journaliste a fait condamner l'entreprise à 10 000 euros d'amende pour « infraction au code du travail ». La jeune femme avait porté plainte pour « harcèlement, discrimination et abus de CDD », après avoir réalisé 450 contrats précaires en dix ans. « Elle était largement prud'hommable », selon l'expression consacrée, affirme Joëlle\*, journaliste, qui cumule quant à elle 180 CDD en six ans, « la moyenne basse ici », ajoute-t-elle.

Passer au tribunal fait « partie de l'ADN de France Télévisions », estime Paul\*, un chef-

opérateur du son, actuellement en procédure pour une pile de CDD qui s'entasse depuis le début des années 2000. Une pratique enseignée comme un réflexe. Faustine\*, journaliste reporter d'images (JRI) et rédactrice web entrée il y a seulement trois ans à France 3, cumulant déjà 700 jours travaillés en CDD, se souvient : « Pour mes premières piges, on m'a dit : "Surtout, pense bien à garder tes contrats courts. Ils te serviront pour les prud'hommes !" »

La chaîne à vocation régionale, qui dispose de 24 antennes à travers le territoire, elles-mêmes dispatchées en plusieurs rédactions, est une grande *addict* des recours abusifs. Chaque « locale » doit gérer ses propres plannings et, en fonction de ses besoins, faire venir des gens d'un peu partout en France pour combler les trous. À l'instar de Stéphanie\*, 250 fiches de paie en six ans – pour une durée maximale de deux semaines. « On peut dire que j'ai fait le tour de France : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute et Basse-Normandie, Champagne, Alsace, Bourgogne, Centre, Midi-Pyrénées. J'ai parfois conduit cinq heures pour une journée de contrat. »

Ces situations, que certains journalistes disent considérer comme un « challenge » propre au métier, sont pour d'autres de plus en plus difficiles à supporter. « Je travaille beaucoup en décembre, poursuit Stéphanie, alors, à cette période, je me sens essentielle à la rédaction. Puis les semaines passent et on ne me rappelle plus. Je n'existe plus. » Joëlle abonde : « La demande est tellement forte que, si je loupe un appel parce que je n'entends pas la sonnerie, c'est inutile de rappeler. Même si c'est 30 secondes plus tard : quelqu'un aura décroché à ma place et accepté la mission. Il y a des jeunes complètement déprimés au bout d'un an. » Elle considère que sont « sacrifiées vie sociale et vie affective. Mais sans aucune reconnaissance ». Après avoir espéré plusieurs postes en CDI dans la rédaction proche de son domicile, en vain, Joëlle a marqué une pause avec France Télévisions. Elle commençait à

(1) Article L1242-1 du code du travail.

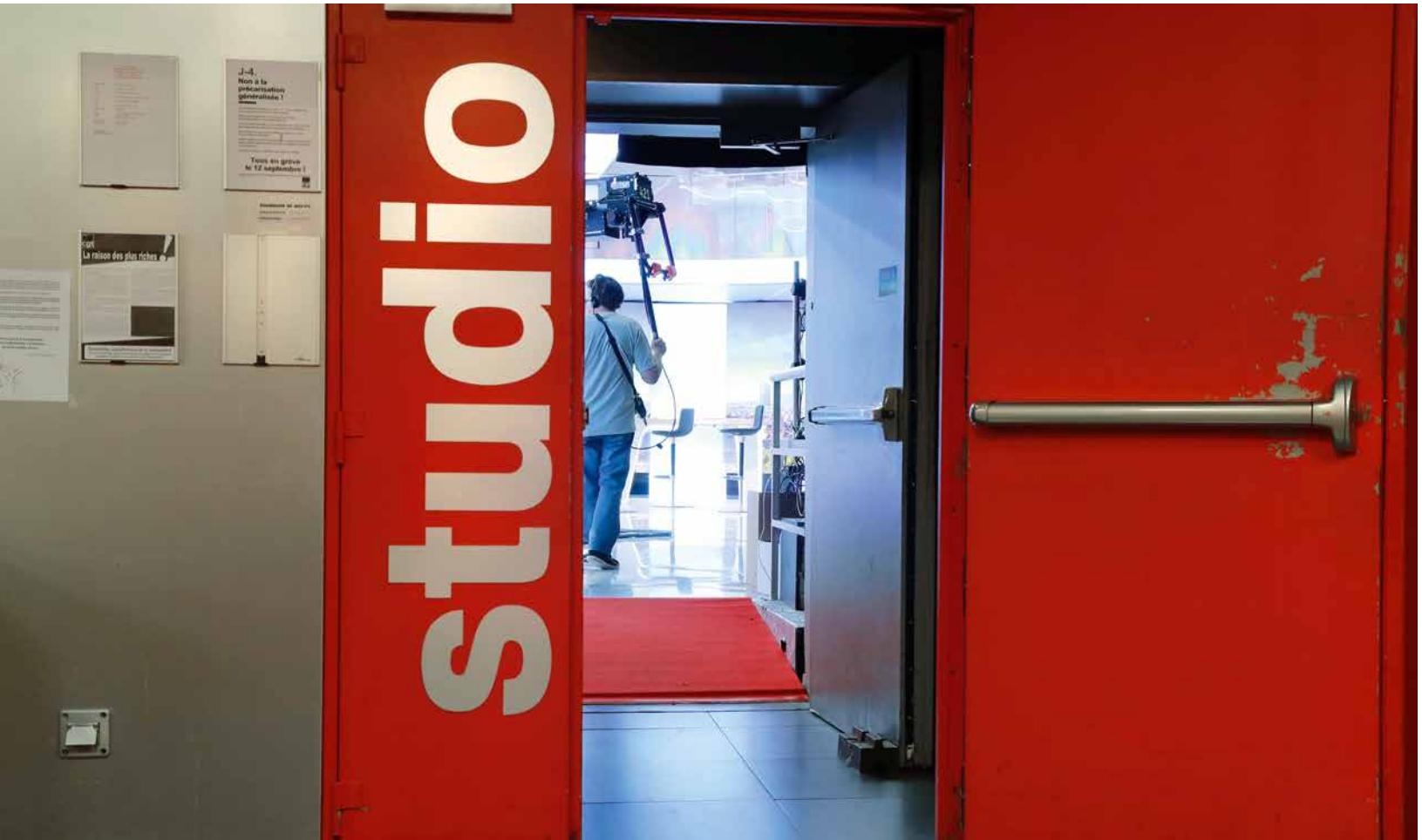
(2) « France Télévisions : mieux gérer l'entreprise, accélérer les réformes », rapport de la Cour des comptes, octobre 2016.

(3) « Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France », rapport réalisé en janvier 2017 par l'Institut général des affaires sociales (Igas) et l'Institut général des affaires culturelles (Igac).

\* Dans le cadre de cette enquête, tous les salariés interrogés ont demandé que leur nom soit changé.

**20,6**

millions d'euros :  
c'est le coût des  
condamnations aux  
prud'hommes entre  
2013 et 2015.



JACQUES DEMARTHON/AFP

faire des crises d'angoisse. En 2012, la médecine du travail a constaté une très forte hausse des arrêts de salariés à la suite d'un accident du travail. Pour les JRI et les opérateurs du son, leur nombre avait été multiplié par 13 entre 2008 et 2010 (4) !

En 2015, Faustine a craqué. « *J'ai voulu raconter mon quotidien à la psychologue du travail. Comment France Télévisions me broyait et nous considérait comme des sous-merdes. J'étais dévastée que l'on soit de simples porte-micros pour la chaîne.* » Le degré de souffrance, variable selon les témoignages, s'est encore accentué cette année. La direction cherche à limiter les passages aux prud'hommes. Sommée de réaliser presque 160 millions d'euros d'économies d'ici à 2022, Delphine Ernotte, l'ancienne directrice générale d'Orange devenue présidente du groupe public en 2015, et dont le mandat se termine en 2020, s'est inspirée de ce que faisaient ses concurrents privés, comme TF1, Canal + ou M6 : en janvier 2018, la direction des ressources humaines a présenté aux syndicats un accord instaurant un seuil de 120 jours par an à ne pas dépasser pour les journalistes, et 80 jours pour les intermittents, sauf pour les salariés vus comme « réguliers », selon des critères fixés par les services d'Arnaud Lesaunier, directeur général délégué RH et organisation. « *Pour la direction, les seuils sont un moyen de se protéger juridiquement des risques de requalification devant les tribunaux. Les promesses de CDI pour les plus anciens, c'est de l'habillage* », estime de son côté Marc Chauvelot, secrétaire national SNRT-CGT.

L'information circule mal. Des centaines de salariés, qu'ils soient réguliers ou non, ont pu travailler au-delà des seuils parce que les

antennes locales en avaient besoin. Claire\*, assistante aux plannings en charge de contacter les candidats, témoigne. « *Ma responsable RH régionale m'a certifié que tous les CDD étaient considérés comme réguliers à partir de janvier 2018.* » Alors, le 12 octobre, Olivier Godard, directeur des ressources humaines du réseau France 3, « *annonce des règles couperet sur les seuils* », indique une source proche des discussions. Les plus jeunes sont priés d'aller voir ailleurs. « *Je viens d'avoir un coup de fil de ma DRH : tu as dépassé ton seuil. En fait, tu ne peux plus travailler à France Télévisions d'ici à la fin de l'année* », écrit ainsi une assistante à un travailleur en CDD, pour qui étaient prévues deux semaines de contrat, dans un mail consulté par *Politis*.

Après les élections professionnelles, les syndicats se sont emparés du sujet et ont saisi la direction le 24 octobre. Une seconde rencontre a été organisée le 29, après un préavis de grève contre la précarité à France 3, déposé par FO trois jours plus tôt. La direction a confirmé que les 650 CDD réguliers n'étaient pas concernés par les seuils et a consenti « *une application souple* » pour les 600 irréguliers, du moins jusqu'en janvier 2019. C'est-à-dire quand arrivera la très redoutée réforme de l'audiovisuel public, qui nécessairement affectera les conditions de travail et les emplois. Donc les contrats.

« *Il n'y a pas de gestion sur le long terme. Les CDI auront un plan social et les CDD se feront marcher dessus* », affirme d'avance Claire. Arnaud Lesaunier qualifie de « *dommageable* » le nombre de contentieux, qu'il

**Travailler à France 2 : un rêve qui tourne au cauchemar pour certains.**

## Une scripte du JT de France 3 a signé 650 CDD sur une période de douze ans.

estime à une cinquantaine par an. « *Je comprends que certains collaborateurs doutent de la capacité de France Télévisions à les embaucher. Mais passer par les prud'hommes n'est pas le meilleur moyen pour être intégré. Ce n'est pas notre politique. Le dispositif des 120 et 80 jours priorise justement les CDD réguliers.* » Et limite les contentieux ? « *Il assure une protection pour l'entreprise. Il fallait faire le constat que la fidélité accordée à certains non-permanents était aussi un élément de condamnation* », explique-t-il, en assurant n'avoir rencontré ni Franck Riester, le nouveau ministre de la Culture, ni son équipe, ni reçu des éléments précis de la future réforme. Olivier Godard et différents responsables des ressources humaines n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Derrière l'épaisse vitre bleutée des prud'hommes de Paris, les avocats de France Télévisions négocient désormais des « *CDI contraints* », comme celui d'Isabelle\*, 46 ans, qui, après 1945 jours de CDD entre 1999 et 2016, a obtenu un CDI... de 6 jours par mois, payé 700 euros. « *C'est en dessous du seuil de pauvreté* », déplore-t-elle. De quoi décourager ceux tentés par les tribunaux. Alors à chacun sa manière de se défendre. Aller au pénal, comme la journaliste mentionnée plus haut, qui a aussi engagé une procédure aux prud'hommes. Gaspard\*, lui, est parti. « *Je reviendrais si la faim me pousse à accepter à nouveau cette forme d'exploitation salariale.* » D'autres, enfin, s'organisent dans des collectifs de solidarité sur Facebook. « *Les téléspectateurs ne sont pas assez au courant de la précarité de certains salariés devant et derrière la caméra* », indique une journaliste. S'ils l'étaient, nul doute qu'ils considéreraient leur travail d'un autre œil ! ■

(4) « *Prévention et qualité de vie au travail au sein du groupe France Télévisions : diagnostic socio-organisationnel et panorama des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail* », rapport du sociologue Henri Vacquin, 2014.